L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 4 OCTOBRE 1876.

50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. MERCREDI MATIN, 4 OCTOBRE

Candidatures démocratiques 1876

POUR PRESIDENT DES ÉTATS-UNIS,
SAMUEL J. TILDEN,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT.
THOS. A. HENDRICKS,
DE L'INDIANA.

POUR GOUVERNEUR DE LA LOUISIANE,
GÉNÉRAL FRANK T. NICHOLLS,
D'ASSOMPTION.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR,
HONORABLE L. A. WILTZ,
D'ORLÉANS.

POUR AVOCAT-GÉNÉRAL,
H. N. OGDEN,
D'ORLÉANS.

POUR SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
W. A. STRONG,
DE WINN.

POUR AUDITEUR,
ALLEN JUMEL,
D'IBERVILLE.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
R. M. LUSHER,
D'ORLÉANS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co, continuation de la grande vente d'habillements chez Léon Godchaux, rue Vieille Levée.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 32 de la rue des Magasins—marchandises sèches, lingerie, "notions," manteaux, couvertures, bottes, souliers et brodequins.

SPECTACLES.

Mercredi 4 octobre 1876.

Académie de Musique — A midi et le soir — Minstrel Haverley.

De quel côté sont les violences

L'administration fédérale a demandé au Congrès une addition à l'armée régulière, de 2500 hommes de cavalerie, sous prétexte de combattre les Indiens et de venger le massacre de Custer et de ses 300 braves. Par un sentiment de patriotisme peut-être exagéré, la majorité démocrate de la Chambre des représentants a consenti à accorder les renforts sollicités; puis, malgré tous les avertissements de la presse, elle a également voté l'ajournement, laissant le champ libre à Grant. Il ne fallait pas, cependant, avoir une bien grande clairvoyance pour prévoir ce qui allait arriver, et, pour ce qui nous concerne, nous avons tracé à l'avance le programme qui s'est réalisé de point en point.

Une fois le Congrès ajourné, les généraux qui commandaient l'expédition contre les Indiens, ont reçu l'ordre de bacler une paix quelconque, dût-on l'acheter au prix des concessions les plus humiliantes. Les Sioux qui ont massacré les 300 soldats de l'Union, vont recevoir des rations et des subsides; ils pourront se procurer de la poudre et des balles pour recommencer la guerre au printemps si cela leur convient. Ce que voulait l'administration, c'était de pouvoir disposer non seulement des 2500 cavaliers qu'elle était autorisée à enrôler, mais encore d'une partie des forces engagées dans l'expédition et que la paix rend disponibles.

On sait avec quelle précipitation indécente, la circulaire de M. Taft a été lancée avant que les représentants aient eu le temps de rentrer dans leurs foyers. Les mouvements de troupes ont commencé dès cette époque et, avant quinze jours, toutes les forces militaires disponibles vont être réparties dans les quelques Etats sur lesquels l'administration tient à exercer une pression.

Sous quels prétextes, bons ou mauvais, s'appuient ces démonstrations militaires. Il y a six semaines ou deux mois, le gouverneur Chamberlain, de la Caroline du Sud, et le gouverneur Kellogg, de la Louisiane, ont exprimé des craintes sur le maintien de la paix dans leurs Etats respectifs et ont demandé des troupes.

Le premier se fondait sur ce qu'on a appelé l'horreur de Hamburg, le second sur quelques désordres dans les paroisses Est Feliciana et Est Baton Rouge. Dus à des causes toute locales, ces désordres n'ont eu aucune suite et ils ne suffisaient pas pour autoriser l'emploi des forces militaires fédérales. Mais cette intervention avait encore, d'après la circulaire de l'avocat-général Taft, pour objet de maintenir la paix et de protéger les votants radicaux dans l'exercice de leur droit de suffrage. Il a été démontré que le maintien de la paix et la protection des votants regardaient exclusivement les autorités d'Etat, et que le gouvernement fédéral sortait de ses attributions en se substituant ainsi aux gouvernements locaux.

Mais, laissant de côté la question de droit constitutionnel, qui a été traitée par les plus éminents jurisconsultes du pays, et nous bornant à l'examen des faits, nous demanderons de quel côté se sont produits, depuis la circulaire Taft, les actes d'intimidation et de violence?

L'avocat-général des Etats-Unis, se faisant l'écho des gouverneurs Chamberlain et Kellogg et de quelques autres meneurs radicaux du Sud, avait déclaré que les mesures [illegible] il prenait l'initiative, étaient rendues nécessaires par le projet attribué aux démocrates d'emporter l'élection par l'intimidation.

Ce projet n'avait existé que dans l'imagination ou le désir des radicaux. Dans la Caroline du Sud comme dans la Louisiane, les démocrates ont entrepris une campagne de propagande pacifique, ne voulant user d'autre arme que celle de la persuasion, et jusqu'ici ils ont réussi au delà de leurs souhaits à rallier à leur cause un nombre relativement considérable de gens de couleur.

Si nous faisons la revue de ce qui s'est passé depuis un mois dans le Sud, nous voyons que les actes d'intimidation et de violence ont été commis par des radicaux contre des gens de couleur ralliés à la démocratie, et que tous les désordres ont été provoqués par des radicaux.

Dans la Caroline du Sud, les grèves du Combahee, les échauffourées de Charleston, les luttes sanglantes dans plusieurs comtés ont été suscitées par des politiciens radicaux dans le but de faire revivre l'antagonisme de race et d'arrêter le mouvement de débandade commencé dans les cohortes jadis si dociles des affranchis.

Dans la Caroline du Nord aussi bien que dans la Caroline du Sud, le même esprit d'intolérance et de violence contre les gens de couleur disposés à voter avec les démocrates, s'est manifesté. A Wilmington, le 22 septembre, un club radical a voté au milieu de démonstrations violentes, une résolution portant que "tout nègre qui voterait le ticket démocrate serait poursuivi et tué," et cette résolution a reçu un commencement d'exécution.

Que se diraient pas les vertueuses feuilles du Nord si un club démocrate passait la résolution de tuer tout blanc qui voterait le ticket radical?

L'effet produit d'ailleurs par ces tentatives d'intimidation contre les [illegible] du radicalisme, [illegible] celui qui en [illegible] de Wade [illegible] confédéré, comme [illegible] l'administration fédérale [illegible] troupes à chaque poll pour empêcher les noirs démocrates de voter à leur guise, ou n'exerce sur eux une pression assez forte pour les intimider.

En Louisiane, les accusations portées contre les démocrates de vouloir emporter l'élection par l'assassinat et l'intimidation, ont été démenties par tous les faits. De l'aveu même de l'organe officiel, Packard et tous les orateurs en radicalisme ont pu parcourir les paroisses auxquelles ils avaient fait une mensongère réputation de *terrorisme*, sans être inquiétés ni molestés. Packard a parlé à Clinton et Antoine à Coushatta. Les plus terribles localités sont restées d'un calme parfait devant les torrents d'injures déversés sur la démocratie.

Les seuls actes de violence commis en Louisiane ont été des attaques faites par de malheureux noirs fanatisés contre des gens de couleur ralliés au parti conservateur.

Nulle part, dans notre Etat, la paix publique ne parait menacée; elle ne saurait l'être que par les machinations des radicaux. Des milliers de gens de couleur en ville et dans les paroisses annoncent l'intention de voter pour Nicholls et Wiltz, et tout indique que la majorité démocratique ne sera pas au-dessous de 20.000 voix.

Quand la propagande pacifique réussit si bien aux démocrates, le recours à l'intimidation est non seulement inutile, mais encore contraire à leur intérêt. Il n'y a donc ni à craindre ni à supposer que la moindre atteinte soit portée, de leur côté, à la paix publique, tandis qu'il n'est pas impossible que les radicaux voyant leur défaite certaine, ne cherchent à provoquer des troubles dans certaines localités, afin de fournir à leur bureau de retours, un prétexte pour supprimer assez de votes pour changer le résultat de l'élection.

Nous pouvons affirmer en toute certitude que l'élection sera paisible, à moins qu'il ne plaise aux radicaux de la troubler, et dans ce cas la maxime latine "*is fecit cui prodest*" désignera les coupables.

Quel rôle joueront les troupes fédérales qui sont renforcées chaque jour par de nouveaux arrivages, dans de pareilles conjonctures? C'est là le secret du plan arrêté par Grant et ses conseillers à Washington.

Les démocrates conservateurs n'ont qu'une règle à suivre, "fais ce que dois, advienne que pourra."

L'état sanitaire de la ville.

Il ne se passe pas d'année où l'on ne fasse circuler au dehors des bruits malveillants sur l'état sanitaire de la Nouvelle-Orléans. Nous pouvons affirmer, cependant, que la presse s'est toujours fait un devoir de signaler une épidémie, aussitôt qu'elle a été déclarée. Or, il n'y a pas en cette année, la moindre apparence d'épidémie de fièvre jaune. Il y a eu, comme il y a, chaque année, quelques cas sporadiques de cette maladie, mais ils ont été peu nombreux.

Dans une population de 240,000 âmes, comprenant des milliers de personnes non acclimatées, le total des cas déclarés depuis le commencement de la saison jusqu'au 28 septembre, date du dernier cas, a été de 44, y compris plusieurs cas douteux. On a vu par la lettre du secrétaire du bureau de santé, publiée hier, que sur les 44 cas, il y a eu 29 décès, 12 guérisons, et que sur les dix cas restant en traitement, il est certain que six sont guéris.

Aucun cas nouveau ne s'est présenté depuis le 28 septembre, et le froid assez vif que nous avons eu depuis le 31, donne lieu de croire que la maladie ne fera plus de nouvelles victimes.

Ajoutons que sur les 44 cas il n'y en a eu que 7 en dehors du 4me District. La partie de la ville située au-dessous de la rue du Canal n'a eu que deux ou trois cas.

Tels sont les faits d'après les rapports officiels et, avec le temps que nous avons depuis la semaine dernière, l'état sanitaire de la ville est excellent.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas*:

Nos amis démocrates n'oublieront pas que samedi prochain, le 7, il sera préparé à la Source de Woodworth, près du pont de Washington, un grand barbecue pour 5000 personnes, et que les orateurs les plus distingués de notre Etat se feront entendre en cette occasion. Le général Nicholls, notre candidat pour gouverneur, et l'Hon. L. A. Wiltz, candidat pour lieutenant-gouverneur, ainsi que les orateurs qui accompagnent nos porte-drapeau, seront escortés de notre ville au lieu du barbecue, où les discours auront lieu, par les différents clubs démocratiques de la paroisse, et par les citoyens en général.

Nous avons lieu d'espérer que les divers clubs de St. Landry se feront un devoir et un honneur de venir grossir la procession, qui partira de notre ville à 9 heures du matin, musique en tête et bannière déployée.

—La sécheresse continue, à la grande satisfaction des planteurs cotonniers; car le coton est aujourd'hui en pleine éclosion, et on peut difficilement le ramasser aussi rapidement qu'il ouvre.

Plusieurs milliers de balles de nouveau coton ont déjà été expédiées à la Nouvelle-Orléans, et il continue à être acheminé au fur et à mesure qu'il est mis sous balle.

LA REPRÉSENTATION DES ORPHELINS AUX VARIÉTÉS. — Nous rappelons aux amis des orphelins que la représentation au bénéfice de l'Asile Ste-Marie, doit avoir lieu aux Variétés le samedi 14 octobre. Le spectacle se composera de tableaux vivants et d'un drame *The three Friends*; il se terminera par un grand tableau dans lequel paraîtront 125 orphelins. Le prix des billets n'est que de 50 cents.

Nos remerciements au comité pour les billets qui nous ont été adressés.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 9 et du 16 septembre de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

☞ Par une annonce insérée plus loin Mr M. E. Livaudais, avocat, informe ses clients qu'il a transféré son bureau du No 9 de la rue Carondelet au No 12 du Passage de la Bourse.

ENCORE DU NOUVEAU—Rien de plus élégant que le nouveau soulier à vis pour [illegible] fabriqué spécialement pour le Magasin Bleu.

LE PALAIS DES MEUBLES.—Ce Palais est au coin des rues Remparts et Perdido, et occupe aussi les Nos. 84, 86, 88, 90, 92 et 93 de la rue Perdido. C'est là que M. Jos. S. Hubbard a rassemblé tout ce que l'art de la menuiserie a inventé de plus nouveau et de plus élégant. On y voit toute espèce de meubles, les meubles utiles et indispensables comme les meubles d'ornement et de luxe pour salons, salles à manger et chambres. Les prix sont d'une modicité extrême et l'on est vraiment surpris que de tels meubles puissent être cédés à si bon marché. Nous engageons donc les personnes qui veulent en acheter à se transporter au Palais de M. Hubbard, car très certainement elles y obtiendront à bas prix ce qu'elles désirent.

FORMATION DE SOCIÉTÉ.—MM. L. Arthur Poincy et C. Andrès viennent de former une société pour la gestion des propriétés foncières, la perception des loyers, le payement des taxes et des licences, le placement des fonds, etc. Ces messieurs ont une grande expérience des affaires et nous ne doutons pas qu'ils ne remplissent avec habileté et zèle toutes les agences qu'on voudra bien leur confier. Ils désirent et sollicitent la procuration des personnes qui habitent la campagne et l'étranger.

—Le *Moniteur officiel wurtembergeois* publie la note suivante:

D'après des avis récents, l'émigration des jeunes Allemands en France augmente de nouveau depuis quelque temps, bien que les conditions dans lesquelles les Allemands peuvent trouver du travail et subvenir à leurs besoins en France soient toujours défavorables. Nous nous voyons donc obligés de faire remarquer de nouveau les difficultés [illegible] qui s'exposent les Allemands qui cherchent du travail en France.

ALMANACH EXTRAORDINAIRE.

L'Almanach et le Register of Days, de Kruse, donnera le jour de la semaine de toute date pour une période de 3944 ans, commençant avec l'année 44 B. C. et finissant avec l'année A. D. 3900, calculant par les deux calendriers Julien et Grégorien et les dates correspondant aux dits jours. Il donne les années bissextiles, la lettre dominicale ou les lettres de ces années, les années de la période Julienne, les cycles métonique et solaire, la période Dyonisienne, le nombre d'or de chaque année, le calendrier dont on se servait en France sous Napoléon Ier. Il montre les jours et les dates qui furent perdus par l'adoption du calendrier Julien dans les divers pays d'Europe. Il montre à quelle date le soleil entre dans les signes du Zodiaque et donne la date de l'Easter Sun, les jours et toutes les fêtes mobiles de l'église chrétienne.

Ce tableau sera publié avant peu sous forme de carte et il se vend maintenant par souscription. Ce sera un utile et brillant ornement pour les bureaux, les salons, les chambres à coucher, les hôtels, les bateaux à vapeur, les chars de chemins de fer, les collèges, les académies et les écoles. Le succès en sera nécessairement très grand. Néanmoins, Mr John G. L. Kruse, qui va le publier incessamment, est disposé à vendre une partie de son droit d'auteur.

LE CENTENNIAL est le nouveau soulier pour dames, le plus en vogue à l'Exposition de Philadelphia. Monsieur Durieu s'est empressé de faire parvenir cette nouveauté à la Nouvelle-Orléans. Le Magasin Bleu est le seul endroit où le soulier centennial soit en vente.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Une gelée trop hâtive.

Il a gelé à Memphis, il a gelé à Knoxville et bien entendu il a gelé dans beaucoup d'endroits au nord du Tennessee. Nous le croyons sans peine. Nous croyons même, comme le télégraphe l'a annoncé, qu'il a gelé à Montgomery, dans l'Alabama, attendu que Montgomery est sur un plateau élevé, mais qu'il ait gelé, comme quelques gens le prétendent, dans le quatrième district de la Nlle-Orléans, c'est plus difficile à croire.

Le quatrième district n'est pas plus exposé au froid que les autres parties de la ville, et pour annoncer une chose si extraordinaire pour le 3 octobre, nous attendrons qu'elle nous soit attestée d'une manière irrécusable, ce qui serait difficile à en juger par l'apparence des plantes même les plus délicates, qui sont aussi vertes qu'à la fin de septembre. Cette gelée nous semble tout à fait trop hâtive pour qu'on puisse y croire. Mais où il faut croire, c'est à la continuation de la sécheresse, qui menace de devenir une désolation générale.

Collection de taxes.

L'alarme, probablement peu justifiée, qu'on avait éprouvée au sujet des finances de l'Etat, a eu cela de bon qu'elle a fait activer les collections, surtout les collecteurs, dont les rendements de compte doivent servir de base à l'aperçu financier que M. Kellogg nous a promis. Ces rendements de compte clôront les recettes du trimestre au semestre. L'Exécutif ayant accordé un délai pour le payement des taxes, les recettes de ce trimestre en auront nécessairement souffert. Mais ce qui lui manquera se retrouvera dans le mois suivant et, somme toute, nous pensons que les recouvrements ont été très passables, que M. Kellogg, qui connaît les nécessités de la situation, a pensé que le délai demandé pouvait être accordé. Nous augurons de là que le relevé annoncé n'aura rien que de rassurant.

Le meurtre de Jean Catespo.

Frank Murphy, qui a été arrêté comme prévenu du meurtre de Catespo dans la Maison Centennial de Danes, rue Gallatin, jeudi de la semaine dernière, est un jeune homme de 21 ans, qui porte un nom anglais bien qu'il soit Italien, avec des cheveux et des traits bruns et des yeux noirs perçants. Il a fait la déclaration suivante:

"Jeudi soir, vers les 10 heures, des siciliens au nombre de huit ou neuf, entrèrent dans le salon. Ils avaient l'habitude de venir tous les soirs pour faire du bruit. Il y eut une lutte entre eux, les deux plus jeunes se prirent corps à corps, ce qui détermina une mêlée générale. J'intervins pour essayer de rétablir la paix quand tous se jetèrent sur moi en tirant leurs poignards et leurs revolvers. Je reçus une blessure à l'œil et quatre ou cinq autres sur la main. Croyant alors que je serais assassiné, je m'affaissai sur le plancher glissant entre eux et m'esquivai du salon, suivi par eux tous sur la banquette. Ils tirèrent sur moi cinq ou six coups de pistolet et je crois que c'est un de ces coups qui atteignit l'homme que quelques gens prétendent avoir été tué par moi. Mes pistolets, mon revolver et un autre pistolet à un coup, étaient dans le tiroir derrière la barre, et je crois que l'officier de police les a trouvés chargés de toutes leurs cartouches. Je me serais rendu plus tôt, mais on me conseilla de rester caché. Plusieurs Siciliens ayant été aperçus autour de la station où ils ont été vus rodant encore ce matin, ayant appris que je m'étais rendu.

J'envoyai dire au sergent Bergeron que je voulais me constituer prisonnier, mais que ces hommes me faisaient peur. Je le priai de se trouver ce matin à 1 heure en dehors de la station. Il vint; je me rendis à lui et demandai à être retenu au corps de garde.

Murphy dit qu'il n'y a eu aucun affidavit contre lui, sauf la déclaration du sergent Bergeron entre les mains de qui il s'est rendu—Frank sera gardé à la station jusqu'à plus ample informé.

Arrosement des rues.

Nous conseillons d'appliquer à l'arrosement des rues de la Nlle Orléans, qui en ont grand besoin, le procédé recommandé par Mr Comte, de l'Académie des Sciences, c'est de les faire arroser avec du chloride de chaux. La proportion est d'une demi-livre par mètre carré. L'effet d'un arrosement pareil est visible pendant deux mois. En 1866, Mr Comte essaya ce moyen dans les promenades publiques à Paris, ce qui réussit parfaitement. Le chloride de magnésie, au contraire, augmentait la poussière. Cinq parties de chloride par 100 parties de terre argileuse en poudre suffisent pour empêcher toute poussière.

Voilà un moyen que nos négociants devraient employer dans nos principales rues de commerce où la poussière gâte les marchandises même dans le fond des magasins, et c'est un moyen aussi que la ville devrait employer pour garantir les arbres de nos promenades publiques.

Cour Supérieure Criminelle.

La Cour Supérieure Criminelle a été ouverte lundi par le juge H. J. Steele, remplissant les fonctions de juge, avec W. H. Hunt, comme avocat général, et John Healey comme assistant avocat de district. Une liste de 200 jurés a été tirée. Avec cette liste le juge a tâché de former un grand jury.

Dans les affaires de Henry Jones et James Dyer, pour port d'armes cachées — 30 d'amende ou 31 heures de prison.

Dans l'affaire de Tom Brady, accusé de vol, une nouvelle audition de cause a été demandée et accordée, parce que le verdict était contraire à la loi.

Thos. Chatman, accusé d'assaut avec des armes dangereuses dans une intention de meurtre, a déclaré qu'il n'était pas coupable; il a été relâché sur caution jusqu'à nouvel ordre.

Grand'Messe.

Dimanche dernier, il y a eu à l'église de l'Immaculée Conception, une véritable solennité vocale. On y a chanté une messe de la composition de M. Kinsiger, organiste de l'église de la Trinité, qui s'est fort distingué dans ce travail difficile. En fait de musique sacrée, les chefs-d'œuvre sont rares et il n'est donné qu'à bien peu de gens de rendre avec gravité, grandeur et originalité des pensées nobles par elles-mêmes et qui exigent toujours, par conséquent, une noblesse [illegible] soutenue et beaucoup d'élévation. Les chœurs, sous la direction du professeur [illegible], dont tout le monde connait le talent supérieur et la science, ont exécuté divers morceaux avec beaucoup de précision et un ensemble parfait. Les solos ont été chantés avec un grand effet par Mme Combe, Mme Dumas, et par MM. Davis et Krebs. La solennité a été complétée [illegible] d'exception.

[illegible]

Hier matin, par les 2 heures, le feu a pris dans une maison [illegible]

[illegible]

La Compagnie exonérée.

Le jury du coroner a exonéré de tout blâme la Compagnie du chemin de fer dans l'enquête sur le corps de Mat Moynihan tué par un des chars à la gare de Broadway, rue du Canal.

Wharton contre Wakefield.

On tâche de faire entendre aux démocrates du 14e district qu'il est de leur intérêt de prendre W. W. Wharton, candidat radical [illegible] de district. Le district n'a pas une majorité si écrasante qu'on croit, et avec une division dans les rangs des radicaux, nous pouvons l'emporter.

Inspecteur d'élection.

Octave Besançon a été commissionné inspecteur pour les Etats-Unis, des élections dans la paroisse de Jefferson, rive gauche, à la place de A. Armbruster, démissionnaire.

Nominations.

Mr Kellogg a fait la nomination suivante: J. H. Dinkgrave à la place de F. M. Burrington, recorder à Monroe, paroisse d'Ouachita.

Chambre de Commerce.

La Chambre de Commerce aurait dû avoir, lundi soir, sa réunion régulière mensuelle, mais elle n'était pas en nombre et n'a pu délibérer. Quatre ou cinq membres seulement étaient présents, entre autres le président [illegible], le secrétaire [illegible] et le vice-président Sandidge.

Tribunaux.

D. Hilliard, traduit hier devant le juge Steele, a déclaré qu'il n'était pas coupable. Il est accusé d'avoir, avec John Baptiste, le 6 septembre 1876, soustrait quelques articles de valeur [illegible] dans la résidence de Mme C. G. Southmayd, au coin des rues Pitt et Constantinople. Il s'était esquivé après avoir été mis en liberté sous caution et Baptiste fut jugé, convaincu le 9 janvier 1876 et condamné le 2 février 1876 à six ans de pénitencier. Hilliard qui avait cru pouvoir s'aventurer en ville, il y a quelques semaines, a été repris par le détective Hennessey.

Tombé de son siège.

Hier, vers 10 heures du matin, un nommé William McKeon, employé de Mathew Ward, pendant qu'il conduisait une voiture de déménagement, est tombé accidentellement de son siège au coin des rues St-Charles et Delord, et une des roues lui a passé sur le cou. L'homme n'a pas été tué comme le petit garçon Mat Moynihan sous les roues d'un char de chemin de fer, mais il a reçu de sérieuses contusions à la tête. Il a été transporté chez lui rue Dryades [illegible], où il a reçu les soins que réclamait son état fort critique.

Conseil de Ville.

Réunion hier, à midi, en séance régulière. Tous les administrateurs sont présents, à l'exception de Mr Brown.

Le maire a soumis les rapports [illegible] des administrateurs de finance et des comptes publics pour le mois finissant le 30 septembre 1876.

Total des recettes [illegible]
Total des dépenses [illegible]
Reste [illegible]
Grand total [illegible]
Collection de taxes du septembre 1876 [illegible]
Total pour 1875 [illegible]
Total pour 1876 [illegible]

M. Burke rapporte que suivant les instructions du comité, le département des améliorations a été réorganisé. Le nombre des hommes employés à nettoyer les rues a été réduit [illegible]

M. Burke fait un rapport sur la communication du Dr. Lemonnier, secrétaire du Bureau de Santé, qui a pris des arrangements avec la compagnie de protection du port pour fournir de l'eau aux rigoles des divers districts. Référé au comité général.

Après quelques autres affaires peu importantes, le Conseil s'ajourne.

TEMPERATURE—3 Oct. 1876.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	[illegible]	12
Midi	[illegible]	22
3 P. M.	[illegible]	22
6 P. M.	[illegible]	21

RÉPUBLICAINS ET BONAPARTISTES.—On lit dans le *Suffrage universel*, des Charentes: [illegible]

[illegible]

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

Entrepôt de Tapis. AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES [illegible]

Avis aux contracteurs.

[illegible]

M. E. LIVAUDAIS, AVOCAT.

Formation de Société.

[illegible]

Fabrique de Chaussures du Sud.

JOHN HANSEN.

[illegible]

Chaussez vos enfants au **MAGASIN BLEU,** Coin Orléans et Chartres.

Pour Bordeaux.

[illegible]

Avis.

A louer.

[illegible]

WHISKIES.

On demande

[illegible]

Transfert de magasin. **G. LAZARD & CIE.,**

[illegible]

Pension particulière.

Changement de domicile.

Changement de Local.

A. WHITAKER.

[illegible]

St-Bernard Coal Co.,

DARLINGTON, EX.

W. S. CAMPBELL

Charbon! Charbon! Charbon!

[illegible]

PEYCHAUD & GARCIA,

[illegible]

E. A. PEYROUX NOTAIRE PUBLIC.

L. GIROT. Tailleur Fashionable.

A louer à bail.

A LOUER.

Demande de maison.

A louer.

[illegible]

J. MANDIN & CIE., NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, [illegible] Nouvelle-Orléans.

GRAND VIN DE CHAMPAGNE

EUGÈNE CLICQUOT

[illegible]

LIQUEUR "L'Ermite de Bordeaux."

AVIS AUX MARCHANDS

AVIS AUX MARCHANDS!

LA MAISON

G. JAUBERT & CO.,

50 Rue de Chartres, N. O.

[illegible]

AVIS AUX MARCHANDS

L'HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE

FAURE & MAILHO, BORDEAUX.

[illegible]

MONTRES WALTHAM AMERICAINES. AGENCE

A. M. HILL,

[illegible]

[illegible]

H. J. RIVET, PHARMACIEN-DROGUISTE

[illegible]

P. E. SARRAZIN,

270 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital,

Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur,

[illegible]

FINE WINES, COGNAC. OLIVE OIL

[illegible]

A. W. MOFFETT & CO.,

Marchand de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.

[illegible]

LHOTE & CO.,

CHANTIER de BOIS de VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.

[illegible]